

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2021**

Paris, France, le 5 mai 2021 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le premier trimestre clos le 31 mars 2021. Ces résultats financiers intermédiaires non audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mai 2021. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 1,9 million d'euros (0,030 € par action) au premier trimestre 2021, contre 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) au premier trimestre 2020.

EURO a comptabilisé des produits de 3,5 millions d'euros au premier trimestre 2021, contre 7,2 millions d'euros au premier trimestre 2020.

Liquidités et sources de financement

Au 31 mars 2021, le montant de la trésorerie s'élevait à 34,6 millions d'euros, contre 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars 2021, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,3 % des actions en circulation ; 9,7 % au 31 décembre 2020) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2020).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. Selon les IFRS, la perte de 1,0 million d'euros a été constatée dans les autres éléments du résultat global (1,1 million d'euros durant le trimestre clos le 31 mars 2020).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 31 mars 2021, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint-venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision. Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé avoir fait appel de cette décision du tribunal administratif. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse du test de dépréciation relatif à l'actif de redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2020. La Société retient comme hypothèse que les différents permis et autorisations seront obtenus et ce, dans des conditions qui permettront à la joint-venture de réaliser ce projet, quoique le calendrier reste incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Comparaison du premier trimestre clos le 31 mars 2021 par rapport à la même période en 2020 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 1,9 million d'euros (0,030 € par action) au premier trimestre 2021, contre 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) au premier trimestre 2020.

Les produits ont totalisé 3,5 millions d'euros au premier trimestre 2021, en baisse par rapport aux 7,2 millions d'euros enregistrés au premier trimestre 2020. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux premiers trimestres 2021 et 2020. La baisse des produits résulte principalement de la diminution de la production d'or de 29 232 onces au premier trimestre 2021, contre 65 399 onces au premier trimestre 2020 (4,0 millions d'euros), attribuable à un débit plus faible et reflétant une proportion croissante de minerai à plus haute teneur provenant du gisement de Saramacca, ce qui a entraîné une réduction de la production de la concession Rosebel. Le gisement de Saramacca n'est pas inclus dans la définition de la propriété aux termes du contrat de redevance. La baisse des produits s'explique également par l'appréciation de l'euro (0,3 million d'euros), partiellement compensée par un prix moyen de l'or plus élevé au premier trimestre 2021 de 1 794 dollars américains l'once, contre 1 583 dollars américains l'once d'or au premier trimestre 2020 (0,6 million d'euros).

Au premier trimestre 2021, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,12 million d'euros, équivalentes à celles du premier trimestre 2020.

EURO a enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 1,4 million d'euros au premier trimestre 2021, comparativement à un montant de 2,2 millions d'euros au premier trimestre 2020. Cette baisse, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat au premier trimestre 2021 par rapport à la même période de 2020, a été partiellement compensée par des écarts de conversion et par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 144 000 onces et 171 000 onces en 2021. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 16,5 millions d'euros et 19,6 millions d'euros (19,7 millions de dollars américains et 23,3 millions de dollars américains) en 2021. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 750 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,19 dollar américain pour 1 euro. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 158 000 onces, se chiffrerait à environ 1,5 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,9 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

PANDÉMIE MONDIALE LIÉE À LA COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 continue d'évoluer et de nécessiter l'imposition de restrictions sur le déplacement des gens et des biens, des mesures de distanciation physique, des restrictions sur les rassemblements, d'exigences de mise en quarantaine et la recherche des contacts. Malgré le début de campagnes de vaccination de masse dans plusieurs pays, la pandémie de la COVID-19 poursuit sa progression, et une autre vague de nouveaux cas de COVID-19 sévit mondialement, provoquant un retour vers des stratégies d'atténuation plus strictes. Celles-ci comprennent la réimposition de mesures de distanciation physique renforcées, comme les mises en quarantaine, les couvre-feux et les confinements dans certains territoires. La Société surveille la situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Il y a eu une hausse du nombre de cas confirmés de COVID-19 au cours du premier trimestre au Suriname ; ainsi, de nouvelles restrictions ont été mises en place concernant le navetage des employés afin de limiter les contacts au site et dans les communautés avoisinantes. Afin de loger l'entièreté de la main-d'œuvre conformément aux protocoles établis en matière de COVID-19, un projet en cours à Rosebel a ajouté 150 lits au premier trimestre 2021 et prévoit en ajouter 210 autres au deuxième trimestre 2021 a permis une augmentation de la capacité minière.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 mars 2021, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 31 mars 2021, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net